

Rapport de la commission chargée de préavis sur le postulat n° 2-2020

Dont le titre est :

Solidarité, circuits courts et économie de proximité :

« Aussi durable que possible et aussi soutenue que nécessaire »

Au Conseil communal

De et A

1008 Prilly

Prilly, le 19 janvier 2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le postulat n° 2-2020 s'est réunie à Castelmont, le 11 janvier 2021, de 19h à 20h20, dans la composition suivante :

- Monsieur le conseiller Ihsan Kurt confirmé président de la commission
- Madame la conseillère Magali Russbach, postulante
- Madame la conseillère Ariane Zwalhen
- Madame la conseillère Aylin Sari
- Monsieur le conseiller Georges Borer
- Monsieur le conseiller Jean-Jacques Favre
- Monsieur le conseiller Henri-Pascal Mombelli nommé rapporteur

La Municipalité est représentée par :

- Monsieur le syndic Alain Gilliéron
- Monsieur le Conseiller Municipal Maurizio Mattia

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

M. le Syndic nous fait remarquer que le Postulat est intéressant, qu'il est basé sur la situation actuelle due au Covid 19, que cette situation est vécue difficilement par les commerçants ainsi que toutes les personnes touchées par les RHT (donc en perte de revenu). Mais la demande est très large et la Municipalité, pour répondre à l'ensemble des questions devra y passer un temps important. Toutefois, M. le syndic souligne que ce Postulat est dans l'air du temps et qu'il correspond aux demandes d'une grande part de la population. En conséquence, M. le Syndic nous encourage de renvoyer ce Postulat à la Municipalité pour étude et réponse. Il ajoute que la forme du Postulat a l'avantage, dans ce cas, de ne pas être contraignant.

M. le Conseiller Municipal Maurizio Mattia souligne que le Postulat est vraiment intéressant et que la Municipalité est prête à le recevoir. D'autre part, il relève qu'en tenant compte de la situation des commerçants de la région durant la deuxième vague de Covid 19, il serait

Rapport de la commission chargée de préavis sur le postulat n° 2-2020

Dont le titre est :

Solidarité, circuits courts et économie de proximité :

« Aussi durable que possible et aussi soutenue que nécessaire »

bon que la Municipalité s'inspire de ce Postulat afin de proposer des actions concrètes à ces derniers.

Madame la Postulante remercie les représentants de la Municipalité pour la tenue de cette séance et pour leurs propos, relève que les choses ont bien évolué depuis le dépôt du Postulat et se réjouit que nous approfondissions les questions posées et les diverses propositions déjà contenues dans ce dernier.

Un membre de la commission interroge la Municipalité sur la volonté d'intégration de la population dans ces questionnements/réflexions, tel qu'il est parfois mentionné dans le Postulat. Monsieur le Syndic y voit une occasion de démarche participative.

Suite à cette remarque, la Municipalité se retire et nous laisse délibérer.

Les commissaires entament alors une discussion générale sur les thèmes avancés par le Postulat.

- D'où vient l'envie et le contenu de ce Postulat et pourquoi tant de questions ?

La postulante travaille dans un commerce de proximité, avec des principes de circuits courts (travaille en direct avec des producteurs et artisans de la région, sans intermédiaires) et est très intéressée par les questions d'économie circulaire et de proximité. Elle a pu observer de près les changements importants de consommation, particulièrement ces derniers mois, ainsi qu'entendre les besoins de solidarité émis par ses producteurs ainsi que par de nombreux clients, ébranlés financièrement par la crise.

La postulante reconnaît que les points sont très nombreux mais a rédigé ce Postulat dans le but de lister des pistes (existantes ailleurs ou issues de ses observations) au sein desquelles la Municipalité pourra décider lesquelles elles souhaitent approfondir ou non, plus ou moins rapidement. Elle n'attend pas que la Municipalité réponde et agisse sur toutes ces propositions mais réfléchissent aux plus pertinentes pour ensuite agir à court, moyen et long terme.

Selon elle, il n'est pas obligatoire de renvoyer le Postulat tel quel à la Municipalité mais il est aussi possible à la commission de définir les points les plus intéressants pour notre commune, voire les points les plus urgents dans le contexte actuel.

Un membre propose d'envisager, afin de recevoir une réponse un peu plus rapidement, de scinder le présent Postulat en deux ou trois parties qui pourraient être envoyées séparément. On pourrait imaginer un Postulat traitant de la « Solidarité » et d'un second traitant des « Circuits courts ».

- Comment fonctionne un « circuit court » ? Faut-il le considérer à l'intérieur des limites communales ou faut-il l'étendre à une région, voir à l'ensemble du canton auquel cas une négociation intercommunale serait nécessaire ?

Rapport de la commission chargée de préavis sur le postulat n° 2-2020

Dont le titre est :

Solidarité, circuits courts et économie de proximité :

« Aussi durable que possible et aussi soutenue que nécessaire »

Madame la Postulante prend exemple sur le magasin coopérative « La Brouette », implanté à l'Avenue d'Echallens à Lausanne, qu'elle gère. Ce magasin fonctionne sur le principe de la vente en vrac de produits locaux apportés par des maraîchers et des petits artisans de la région, limitant ainsi l'empreinte carbone. Les prix payés aux producteurs ne sont pas négociés mais les marges du magasin sont calculées au plus juste afin de garantir des prix abordables pour le consommateur. Ce type de commerce n'est pas basé sur la maximisation du profit au détriment de la qualité mais bien sur des produits sains et abordables pour tous. Son cercle de « régionalité » est basé sur des principes dictés dans une charte de ville de Lausanne, soit un rayon de 80 km à l'intérieur de la Suisse ; en réalité on trouve la majorité des produits vendus beaucoup plus proche que cela.

L'implantation du projet de maraîchage urbain de MULE, au nord de la ville, soutenu par la commune de Prilly, répond à ce principe de circuits courts. La démarche serait donc d'encourager l'implantation de tels projets sur le territoire communal.

- La commune devrait-elle distribuer des bons d'achats valables dans les commerces prillérans ?

C'est une des manières de soutenir commerçants ainsi que les consommateurs : beaucoup de communes, en fonction de leurs moyens, ont émis ou sont en train de proposer de tels bons ou soutiens sous forme de rabais dans les commerces de leur commune ou région. Un commissaire ajoute que le canton de Fribourg propose un tel soutien sur l'ensemble de son territoire cantonal via une carte de rabais valable dans les commerces partenaires.

A Lausanne, des bons offrant jusqu'à 40.-CHF de réductions ont été distribués à l'ensemble de la population majeure lausannoise + les personnes au bénéfice de subsides maladies ont reçu en plus des bons d'une valeur de 100.- valables dans près de 330 magasins partenaires. Dans un second temps, tout le monde peut également en acheter de nouveau avec un rabais de 10% (payé à part égale par la ville et le commerce). Un commissaire fait remarquer qu'il serait préférable de mieux cibler l'action en définissant les personnes ou les ménages les plus nécessiteux et de leur donner plusieurs bons. Un autre commissaire se demande si c'est vraiment le rôle de la commune d'inciter les habitants à aller se ravitailler au marché ou d'orienter la population où aller faire leurs achats.

Les commissaires sont unanimes à la nécessité de soutenir le commerce local et que pour réduire l'empreinte carbone il faut inciter la population à acheter à proximité.

La discussion étant terminée, M. le Président passe aux délibérations en vue de la votation.

3. Délibérations

La commission reconnaît l'intérêt du Postulat tel que présenté mais se demande s'il serait judicieux de le scinder en plusieurs parties afin d'en faciliter le traitement par la municipalité. Après quelques réflexions sur la meilleure façon de scinder ce dernier il est finalement décidé de le présenter tel quel.

4. Vote final

Rapport de la commission chargée de préavis sur le postulat n° 2-2020

Dont le titre est :

Solidarité, circuits courts et économie de proximité :

« Aussi durable que possible et aussi soutenue que nécessaire »

La commission passe ensuite au vote et c'est à 6 voix pour et 1 abstention qu'elle accepte d'envoyer le postulat à la municipalité tel que présenté pour étude et rapport.

La séance est levée à 20h20.

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le postulat n° 2-2020.
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

De renvoyer le Postulat N° 2-2020 tel que présenté à la municipalité pour étude et rapport.

Au nom de la commission :

Ihsan Kurt, Président

Henri-Pascal Mombelli, rapporteur